

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 110 (1965)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Expédition "survie"  
**Autor:** R.M. / Ramseyer, R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343268>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

technique englobant, pour les forces terrestres, les questions relatives à la détection électromagnétique et à la manipulation des informations;

- prise de conscience de la part des transmissions des responsabilités accrues; cela veut dire pour les représentants de cette arme: étude de tous les problèmes du commandement, non seulement sous l'aspect restreint de la mise à disposition de moyens reliant ces commandements entre eux mais de manière complète, par la collaboration à la solution de tous les problèmes entraînant l'emploi de techniques modernes dans la conduite de l'entreprise. Nous ne voyons pas qui, autrement, pourrait s'en occuper. Cela veut dire: orientation des préoccupations vers tous les problèmes touchant l'introduction de moyens rationnels pour simplifier le travail des états-majors.

Nous serions heureux d'avoir attiré l'attention des intéressés sur ces deux domaines et d'avoir ainsi contribué à une prise de conscience de leur part.

Colonel A. GUISOLAN

---

### **Expédition "survie"**

La menace de la guerre atomique a poussé les armées modernes à concevoir une plus grande mobilité des troupes, leur permettant de se soustraire plus facilement aux bombardements massifs de l'aviation ennemie ou aux effets meurtiers des engins thermo-nucléaires. Il en est résulté, chez nous aussi, la motorisation d'un certain nombre de divisions. Cela étant, leurs zones d'action se sont étendues en largeur et en profondeur, ce qui suscite évidemment une certaine décentralisation des efforts. On abandonne, en quelque sorte, la notion de ce qu'on appelait jadis le « front continu ». Cette mutation dans les dispositifs classiques qui ont précédé l'avènement du moteur a rendu les petites unités plus indépendantes et, par conséquent, leur combat plus décentralisé. En poussant le raisonnement plus avant

on peut donc prévoir que le combat moderne tend à « isoler » l'action des corps de troupes, ces derniers ne demeurant reliés au commandement que par leur mission, les liaisons et les transmissions.

Dans le cadre de cette évolution, qu'on vient de définir à grands traits se situe l'action du groupe de combat, passagèrement détaché ou éloigné de son unité: soit qu'il se trouve subitement « isolé » par les fluctuations de la bataille, soit qu'il accomplisse une « mission spéciale » devant le front (patrouille ou poste d'observation avancé, etc.).

Ce qu'on dénomme l'instruction « survie » que le colonel-divisionnaire Montfort, s'agissant d'un exercice de l'armée française a commenté dans cette revue vise précisément la « conduite à tenir » par de petits détachements isolés dans une zone ennemie et leurs possibilités de survivre par leurs propres moyens tout en accomplissant leur mission de guerre.

Au demeurant de telles actions indépendantes ne sont pas nouvelles. Elles s'apparentent à nos procédés de la « guerre de chasse » dont notre règlement *Conduite des troupes* (1951) a codifié les modalités d'exécution. Et dont le regretté colonel-divisionnaire Roger de Diesbach, alors commandant de la 2<sup>e</sup> division, fut jadis l'inspirateur et qu'il décrivit dans nos pages avec cette foi et cet enthousiasme qui étaient les marques de sa séduisante personnalité.

R. M.

---

En complément à l'intéressante étude développée par Mft (*RMS mai 1965*), il nous a paru utile d'envisager les possibilités d'application des techniques dites de « survie » dans le cadre d'un CR ou de l'EO par exemple.

Il ne s'agit pas en fait de « jouer aux indiens », mais d'exécuter une conversion, un retour aux sources. Et de faire le point de manière objective et consciente des possibilités et des limites propres à l'individu, en marge des techniques.

L'évolution technologique a été à la genèse de mutations profondes, chez l'homme occidental particulièrement. Conditionnés par l'emploi à outrance des techniques, nos contemporains et nous-mêmes devenons les esclaves de la machine. La pratique des gestes élémentaires de survie s'estompe dans nos esprits.

Certains groupements civils ou para-militaires orientent leur activité vers la pratique de longues marches par monts et vallées ou des courses d'orientation en terrains couverts. Saines disciplines physiques qui visent au-delà de la modeste émulation du corps à retrouver l'usage de nos membres et entraîner nos esprits aux tâches dictées par leur conformation originelle.

Le jour où la valeur d'une troupe combattante sera conditionnée uniquement par la qualité ou la variété des matériels, l'homme ne sera plus qu'un robot aussi amorphe que les engins qu'il aura engendrés.

Dans cette optique, nous avons défini le schéma des conditions extérieures visant à serrer au plus près la réalité d'une opération survie.

#### CHOIX QUANTITATIF ET QUALITATIF DES PARTICIPANTS

L'effectif normal du groupe de combat d'infanterie (9 hommes) semble le plus approprié. Il sera d'autre part fidèle à la réalité puisque les tendances actuelles de dissémination de la troupe tendent à constituer des effectifs tactiques réduits. A un autre point de vue, la tâche du chef sera plus simple et pourra se réaliser en profondeur, tant il est vrai que la connaissance des subordonnés permettra au chef d'exploiter rationnellement les qualités et défauts de ses hommes. Enfin, si l'un des participants devait être blessé en terrain montagneux ou difficile, le transport de la victime, y compris les relais, justifie au minimum deux équipes de quatre hommes.

Du point de vue qualitatif, les critères d'un choix seront dictés par les impératifs suivants :

1. Etat physique et psychique.
2. Activité civile (mécanicien-électricien - garde - chasse-pêcheur-guide-armurier, etc.).
3. Spécialisation militaire (soldat alpin-radio-tireur d'élite-soldat sanitaire).

La formation idéale serait réalisée en associant les connaissances propres à la profession particulière et une spécialisation selon les critères militaires. Le jeu des combinaisons donnerait une équipe polyvalente et autonome.

Les qualités d'adaptation à un mode de vie particulier et les affinités réciproques prédomineront dans la formation des équipes.

#### EQUIPEMENT

Pour réaliser des conditions fidèles à la réalité, seul l'équipement d'ordonnance actuel sera utilisé. Toutefois, les équipes pourront user de matériels complémentaires en service dans les troupes spéciales (cordes de rappel et d'encordage - mousquetons - cartes - boussoles, etc.). Par ailleurs, les outils et provisions de carburants attribués aux véhicules servant au déplacement initial pourront être « empruntés ». Des médicaments de première nécessité leur seront attribués pour autant qu'ils figurent au catalogue de la caisse sanitaire de compagnie.

#### MOYENS DE TRANSPORTS

La combinaison d'un ou plusieurs véhicules par équipe, au gré des organisateurs de l'exercice (exemple: 1 jeep + 2 motos) doit permettre aux patrouilles de parcourir un nombre identique de km théoriques en direction de la zone de l'opération. Toutefois, le mode de conduite (sportive ou économique), de même que les astuces visant à réduire la consommation /km seront laissés à l'initiative du chef de patrouille. S'il le juge opportun, rien ne l'empêchera par exemple de faire tracter l'un de ses véhicules par l'autre et inversement à l'épuisement des réservoirs du premier véhicule. Les cheminements sur routes ouvertes au trafic pourront être composés au gré des patrouilles.

#### ARMEMENT

Seules les armes d'ordonnance personnelles seront emportées. Pour la petite chasse de ravitaillement, une petite arme 22 LR ou à canon lisse pourra être proposée.

### SUBSISTANCE

Les qualités de débrouillardise et la formation civile des hommes devront permettre à l'équipe de subvenir à ses besoins.

En marge des lois et règlements cantonaux sur la pêche et la chasse, les hommes chasseront et prospecteront les animaux et végétaux comestibles ci-après :

- Gibier à plume et à poil;
- Poissons de lacs et rivières;
- Animaux de basse-cour<sup>1</sup>;
- Champignons;
- Laitages prélevés au pis<sup>1</sup>;
- Céréales prises au champ<sup>1</sup>;
- Fruits de culture pris au verger<sup>1</sup>;
- Baies sauvages;
- Fleurs et herbages comestibles, etc.

Enfin, les fourriers d'unités seront tenus de pourvoir au ravitaillement temporaire d'une patrouille de passage, comme ils le feraient pendant des hostilités.

### COUVERTS ET HABITATIONS

A défaut des couverts itinérants réalisés avec le matériel de groupe, pourront être réputées maisons abandonnées toutes demeures vétustes, dépendances, annexes, granges et constructions d'alpages qui par leur état du moment ne portent pas trace d'une activité humaine. L'effraction simple sera tolérée pour autant qu'elle n'ait pour but que l'occupation des locaux en tant que couverts, exception faite des objets mobiliers.

### MISSION ET ITINÉRAIRES

Fonction du nombre de jours préalablement fixé pour l'exercice, l'itinéraire comportera certains passages obligés.

<sup>1</sup> Une comptabilité rigoureuse des produits « empruntés » aux particuliers sera tenue par le contrôleur-arbitre accompagnant chaque équipe, en vue d'allouer réparation des dommages.

Longueur des étapes et horaires de cheminement seront laissés à la discrétion des patrouilles. Une moyenne de 25 km par jour, compte tenu de nos terrains, peut être considérée comme normale.

Des missions de destructions réelles ne pouvant être envisagées en zones urbaines, le détachement aura pour tâche de relever la situation géographique exacte d'un ouvrage d'art (gare de triage, centrale électrique, etc.), d'en établir les horaires d'occupation et toutes données indispensables à une opération de destruction ultérieure simulée.

Par contre, on pourrait prévoir une destruction réelle d'ouvrages préfabriqués en zone montagneuse. Cela aurait pour but la recherche d'une juste estimation des types et quantités d'explosifs requis pour des effets déterminés.

Enfin, la patrouille aura pour objectif constant de relever sur son croquis de route tous les éléments utiles à une occupation ou progression ultérieure (points d'eau potable, bivouacs, postes d'observations naturels, etc.).

#### ARBITRES-CONTRÔLEURS

Chargés de s'assurer que les règles du jeu sont respectées, responsables de la coordination et de l'information éventuelle d'organes civils, cette tâche pourrait avantageusement être confiée à des hommes appartenant à la gendarmerie de l'armée. En effet, les contacts et les relations professionnelles entretenus par des policiers seront d'un certain crédit auprès des autorités civiles ou des particuliers contactés pour un dédommagement à leurs biens.

R. RAMSEYER

---